

Edito

Les études le démontrent : on apprend bien lorsque l'on se sent bien !

La motivation, la qualité de l'attention, la solidité des acquisitions, l'expression et la gestion des émotions, la consolidation des savoirs... tout cela se trouve amélioré lorsque le cadre d'apprentissage est perçu comme très positif !

Bref, gros scoop, M. le ministre, l'élève s'épanouit lorsqu'on lui réserve un bon **accueil** !

Mais voilà, E. Geffray s'est retrouvé confronté à de bien cruels **dilemmes** !

Dans la droite lignée de son mentor Jean-Michel, il se rêve, lui l'ex DGESCO, en ministre à poigne, abandonnant les sujets tels que la revalorisation des personnels, se faisant le chantre d'un retour aux bons vieux marqueurs, partisan d'une écriture « juste » ; il revêt ainsi le costume du défenseur de l'ordre académique en convoquant orthographe, concours général, inventant même un sujet sur l'âge minimal au baccalauréat ...

Mais voilà ! Alors que beaucoup caressaient encore il y a peu le fantasme de revoir les rythmes scolaires pour tenter de pousser jusqu'au **14 juillet***...

Voilà donc que survient une nouvelle canicule qui saisit littéralement élèves et personnels dans des établissements transformés, pour 90% d'entre eux, en bouilloires thermiques avec des salles enregistrant des températures dépassant les 35°C, supérieures à celles observées au même moment au Qatar !

Pensez-vous qu'il s'interrogea un seul seul instant sur sa responsabilité de maintenir des séances dans de telles circonstances, a fortiori des épreuves, dans de telles étuves et qu'il se demandât : « peut-être eût-il fallu que je les **proscrivisse*** » ?

Que nenni ! Nous avons eu comme consignes d'aérer, de proposer de l'eau ... et a germé l'idée géniale d'organiser une pause lors d'une épreuve de DNB de français qui recourt à la même copie, sans évidemment se poser la question de potentielles fraudes...

Alors, au moment de sa coupure estivale, peut-être serait-il de bon aloi que le héraut de la relecture, prenne un peu le temps de faire son auto-évaluation, pour ne pas dire son examen de conscience, tout du moins celui de son ministère... Nul doute que cela devrait l'amener, au vu de l'état du service public laïc d'Éducation et des conditions subies par les élèves et les personnels, à emmener quelques cahiers de vacances car il est évident que les objectifs de réussite de l'année précédente n'ont pas été atteints et que, faute d'une importante remédiation, les lacunes et fragilités risquent fort de subsister à la rentrée prochaine...

(Les termes en gras suivis de * renvoient à des erreurs d'E. Geffray lors de quizz)



Sommaire

Éditorial	1
Les nouveautés de la rentrée 2026	2
Canicule - Élections Professionnelles	3
AED/AESH - Non-titulaires	4
Stagiaires - Prévoyance - Congé de Naissance	5
Bilan d'activité 2025-2026 - Hommage	6
Courants de pensée	7
Stages 2026-2027	8

Bonnes vacances, bel été et à la rentrée !

Plan 800 collèges : le management contre l'Éducation Prioritaire

Depuis janvier 2026, le ministère impose son nouveau « Plan 800 collèges ». Sous couvert de remédiation à la difficulté scolaire, cette réforme cible les établissements jugés « fragiles » par les rectorats, sur la base des résultats aux évaluations nationales.

Pour la section académique du SNES-FSU de Nantes, le diagnostic est sans appel : derrière l'affichage politique, ce plan constitue une offensive managériale sans précédent.

Loin de répondre à l'urgence sociale, le dispositif institutionnalise une mise au pas des pratiques pédagogiques.

En liant l'accompagnement des élèves à une autonomie forcée des établissements, le ministère cherche à contourner les cadres nationaux. Nous dénonçons un pilotage par les chiffres qui nie l'expertise des personnels et accroît la pression sur les équipes.

Ces collèges ne doivent pas devenir des laboratoires du démantèlement de l'Éducation Prioritaire.

Nous exigeons au contraire des moyens pérennes : une relance ambitieuse de l'Éducation Prioritaire, des créations de postes à hauteur des besoins, une baisse des effectifs par classe ...

Nouveaux manuels : une rentrée dans l'austérité

La question des manuels demeure une préoccupation pour les équipes éducatives. Les réformes des programmes, les évolutions des contenus d'enseignement et les pressions budgétaires compliquent le renouvellement des ouvrages.

De nombreux collèges sont confrontés à des manuels vieillissants, parfois inadaptés aux programmes en vigueur, tandis que les crédits alloués ne permettent pas de répondre aux besoins, encore moins de renouveler des collections entières. S'y ajoute la mainmise quasi intégrale sur le monde de l'édition par des potentats aux velléités idéologiques d'extrême-droite ou ultralibérales.

Les choix pédagogiques doivent rester du ressort des équipes et non être dictés par les contraintes budgétaires ou les projets doctrinaires de quelques-uns.

Le manuel scolaire constitue un outil pédagogique essentiel : assurer à chaque élève des ressources de qualité est une condition indispensable de la réussite scolaire et de l'égalité des chances.

L'école n'étant pas une vitrine politique, elle doit relever d'un véritable engagement public : nous exigeons un financement intégral des manuels par l'État !

Nouveaux programmes

Après la 6^{ème} cette année, l'entrée en vigueur des programmes se poursuit : pour les 5^{ème} à cette rentrée 2026, puis les 4^{ème} et 3^{ème} dès 2027. Une fois encore, le ministère avance au pas de charge, sans tirer les leçons des réformes précédentes et sans donner aux équipes le temps nécessaire.

Si nous ne contestons pas la nécessité de les faire évoluer, nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles ces nouveaux programmes sont élaborés. Les consultations n'ont pas permis une réelle prise en compte des retours des collègues. Dans plusieurs disciplines, les projets ont suscité des réserves sur leur cohérence, leur faisabilité ou encore leur articulation avec les horaires d'enseignement.

Les équipes devront se les approprier dans des délais contraints, alors que les enseignant·es savent que tout ne dépend pas des contenus des programmes, mais aussi du temps pour les préparer, les adapter aux élèves.

Les programmes ne peuvent être dissociés des conditions d'enseignement. Sans concertation, le risque est grand de voir se creuser l'écart entre les objectifs ministériels et la réalité du terrain.

Portables, réseaux sociaux : des interdictions ne peuvent tenir lieu de politique éducative

À la rentrée, interdiction généralisée des portables dans les établissements et loi contre l'accès des ados aux réseaux sociaux. Présentée comme une réponse

aux difficultés de concentration, au cyberharcèlement, à la surexposition aux écrans, si la vigilance est légitime, la méthode interroge.

La « pause numérique » se heurte sur le terrain au principe de réalité. Installer des casiers, gérer la collecte et la restitution des smartphones : qui va s'en charger ? Nos Vies scolaires, déjà sous-dotées ? Quant à l'éviction des réseaux, l'État se décharge de sa mission et se borne à une logique purement punitive. Nous constatons les effets du numérique mais, ces outils faisant partie de l'environnement des jeunes, les enjeux sont donc aussi éducatifs : développer l'esprit critique, prévenir les risques...

Plutôt que des annonces, pour une véritable éducation, le SNES-FSU revendique des recrutements notamment d'AED et du temps dédié à l'EMI.

L'interdiction sans moyens ne sera qu'un affichage politique assignant à l'École seule la régulation des pratiques numériques des adolescent·es.





Qui se souvient du mois de juin 2019 ? Une canicule prévisible qui impliqua un report en urgence des épreuves du DNB de fin juin au début du mois de juillet, avec toutes les difficultés techniques et humaines que cela put causer (réédition des convocations de surveillance, réaffectation des salles ...).

Sept années plus tard, après des vagues de chaleur intense quasi annuelles, et en dépit de la prise de conscience collective concernant le dérèglement climatique, le ministère de l'Éducation nationale n'a toujours pas pris en compte ce changement de paradigme concernant les conditions de travail des personnels et des élèves.

Le ministère a produit un plan canicule au mois de mai 2026 que la FSU considère comme bien timoré. Ce plan doit être décliné

dans chaque académie. Il comprend en principe un diagnostic de l'état du bâti scolaire (audit voté au CAEN), l'adaptation du fonctionnement des établissements et de l'organisation des examens, la protection des personnels et ... l'organisation de la continuité pédagogique. Tout cela seulement de mi-juin à mi-septembre. Comme nous l'avons constaté en mai et en juin, cela n'est plus conforme à la réalité vécue.

Pour autant, dans l'académie, les instances de prévention comme les F3SCT, dans lesquelles siège majoritairement la FSU, se voient le plus souvent refuser tout moment de réflexion ou groupe de travail sur ces enjeux pourtant fondamentaux. Ces refus cachent-ils un malaise de l'administration vis-à-vis de l'ampleur des travaux à réaliser, ou bien, une volonté de minimiser l'importance de la problématique de la santé des personnels au travail, comme on a trop souvent pu le constater dans les Pays de la Loire ?

Quelle que soit la cause de l'absence de réaction de la hiérarchie, il ne faut pas cesser de signaler les dysfonctionnements et les problèmes relevés dans les établissements. En d'autres termes, chaque fiche SST remplie qui indique une température supérieure à 30 degrés dans les classes est un jalon qui permet de mettre l'académie mais aussi les collectivités locales en face de leurs responsabilités concernant la santé au travail, si ce n'est la survie au travail, dans de telles conditions. Qui plus est, ces fiches sont opposables en droit pour prouver auprès du tribunal la faute de l'employeur en cas de déclaration d'accident de service dû aux températures (malaise ...).

Au moment où nous écrivons ces lignes, le ministre refuse de repousser les épreuves du DNB. Que faut-il attendre pour qu'enfin nos autorités hiérarchiques réalisent qu'il est inacceptable de voir sa santé mise en danger par manque d'actions de prévention ? Les faits sont là.

Décembre 2026 : élections professionnelles !

Comme tous les 4 ans, le ministère va organiser du **3 au 10 Décembre 2026** la consultation par **vote électronique** de toutes les fonctionnaires, contractuel·les et plus largement des personnels, en leur permettant de **choisir des représentant·es** pour le mandat qui s'ouvrira (2027-2030).

Comme tous les 4 ans, c'est un moment de démocratie professionnelle crucial car ce sera collectivement l'occasion d'**exprimer nos choix** pour l'avenir !

Pendant ces 8 jours, chaque vote comptera pour permettre à l'organisation de notre choix de pouvoir siéger et donc **nous défendre** face au ministre (CSA-MEN), au recteur (CSA-A), aux DASEN (CSA-D), mais aussi dans les différentes commissions (CAPA, CCP, CRAFTA ...) qui régulent nos professions (titularisations, promotions, mutations, congés de formation, commissions disciplinaires,).

Des résultats de ces élections découleront des moyens en décharges alloués aux syndicats pour nous défendre au quotidien (en F3SCT, en Comité médical, en SRIAS...), pour pouvoir venir en établissement, pour pouvoir animer nos HIS, ou répondre tout simplement à nos questions ...

Et comme vous le savez, au SNES-FSU, de la secrétaire nationale au·à la militant·e en établissement, **pas un·e seul·e déchargé·e permanent·e à 100 %**. Nous avons toutes des classes, des services sur le terrain, et restons avant tout et prioritairement des collègues.

Alors, du 3 au 10 décembre prochain, votons et faisons voter pour une fédération, la FSU qui, au quotidien, défend tous les personnels !



Votons et faisons voter pour des collègues au service d'autres collègues !

SNES PAYS DE LOIRE - n° 58 - juillet 2026

AED et AESH : stop à la précarité !

Le 2 juin, des rassemblements ont eu lieu à Nantes ainsi qu'à Allennes pour les AED, avec, pour revendications, création de postes, accès à une formation, droit à la mobilité, examen des non-renouvellements en CCP, garanties pour le maintien des équipes, arrêt des refus abusifs de Cdisations et nécessité d'une grille salariale nationale qui sorte les AED de la précarité. Pour l'heure, un AED, après 6 ans de CDD, s'il est Cdisé, doit encore attendre 3 ans pour obtenir 1870,66 euros brut pour un temps plein, soit seulement 3,64 euros de plus que... le SMIC !

Dans un contexte d'ouverture de groupes ministériels de travail, des manifestations ont été organisées, pour les AESH, le 9 juin, à la Roche-sur-Yon, au Mans, à Angers et à Nantes, où ont convergé place Royale une centaine de personnes : AESH, AED et personnels du CHU, avec tractage, die-in, prises de paroles et AG. La colère était grande à l'annonce d'une éventuelle « fonctionnarisation » limitée à seulement 10 à 20 % d'entre eux. Les revendications ont porté, entre autres, sur la création pour tous·tes d'un corps de fonctionnaire de catégorie B, un temps complet sur la base des missions réelles exercées, une revalorisation salariale significative, des moyens pour une véritable école inclusive et la suppression des PIALS et des PAS, moteurs de la maltraitance dont les AESH font l'objet. Alors que K. Béguin, la rectrice de l'Académie de Nantes, avait choisi de ne pas fusionner PIAL et PAS, fusion qui aurait élargi la zone géographique d'intervention des AESH, son départ interroge sur la pérennité de cet engagement.

Le mépris dont nos collègues sont accablé·e s'est manifesté pendant des années par le refus du ministère de leur verser rétroactivement la prime REP/REP+ à laquelle iels avaient droit. Il aura fallu des décisions du Conseil d'État pour obliger le ministère à la leur verser. Mais l'application mécanique de la prescription quadriennale limite, dans les faits, ce versement rétroactif aux seules années 2021 et 2022. Le SNES-FSU pense qu'il est toujours possible de demander en justice son dû au-delà de la prescription quadriennale.

Si vous êtes intéressé·e, contactez-nous sur emploi@nantes.snes.edu

Vous avez sans doute tous·tes déjà vu ce graphique :

3 ans plus tard, en 2026, un·e stagiaire est désormais payé·e 1,04 x SMIC !

Mais il est des enseignant·es et CPE qui sont maintenant payé·es sous le SMIC !

Eh oui, des centaines de collègues, dans toutes les disciplines, en collège comme en lycée sont, depuis le 1er juin (et la dernière revalorisation de 12,31€ du SMIC), payé·es sous le salaire minimum !

Et iels ne le sont pas pour quelques mois ou une année ... non, iels le seront pour deux années minimum (parfois trois ou quatre).

Mais rassurez-vous ! Ces collègues percevront une prime de compensation (qui ne rentre pas dans le calcul de leur pension de retraite) appelée « Indemnité Différentielle ».

Si le sort réservé à nos collègues non-titulaires est à déplorer et à combattre, il ne faut jamais oublier que, dans notre académie, d'autres collègues, bien plus nombreux·ses, sont payés sous le SMIC et ce, depuis plusieurs années. Nous parlons bien évidemment de nos collègues AESH et AED dont la grille nationale pour les premières et la grille académique pour les second·es prévoient une paie sous le SMIC pendant leurs 3 ou 6 années de CDD, puis à nouveau sous le SMIC pour les 3 premières années de CDI (AED) ou les 6 premières pour les AESH. Et ce, sans espérer de nouvelles augmentations du salaire minimum qui verrait alors le nombre d'années payées de manière révoltante s'allonger inexorablement.

Il est donc plus que temps, et à chaque fois que cela sera possible, de se mobiliser et de se battre pour obtenir des rémunérations dignes pour tous·tes ces collègues, mais également, et conformément à nos mandats :

- de créer un corps de fonctionnaire pour les AESH (catégorie B),
- de stagiairiser les non-titulaires qui le souhaitent et de mettre en place une grille nationale basée sur les grilles académiques les plus favorables pour les autres,
- de mettre en place une grille nationale la plus favorable possible pour les AED.



source : <https://www.cafepedagogique.net/2023/05/10/250165/>

Fonctionnaires Stagiaires et Élèves Fonctionnaires

La réforme de 2026, combattue par les syndicats de la FSU, a modifié les conditions de recrutement, de formation et d'affectation des lauréats-es des concours. Pendant les deux années de période transitoire (2026 et 2027) subsistent les concours niveau Bac +3 et niveau Bac +5.

Conséquence de ce double concours, les affectations en établissement des **fonctionnaires stagiaires** (mi-temps et plein temps) ont été, cette année, beaucoup plus tardives que d'habitude : les premiers résultats sont tombés le 17 juillet (la dernière vague d'affectations dans l'académie ayant eu lieu le 13 juillet), au moment où les établissements n'étaient pas ou très difficilement joignables et avec un délai très court pour que les collègues mal affecté-es puissent faire une révision d'affectation, le rectorat fermant ses portes le 24 juillet.

Une veille « Stagiaires » est organisée tout l'été par les militants-es de la section académique.

Le SNES-FSU, grâce à son réseau de S1 et d'adhérents-es volontaires, mettra en relation les stagiaires avec un-e collègue de leur établissement d'affectation.

Du 24 au 26 août, un accueil institutionnel et des formations disciplinaires leur seront proposées. A noter que ces journées ne sont nullement rémunérées – ce que nous dénonçons – et que la première paie interviendra fin septembre.

En parallèle, les lauréat-es du concours Bac + 3, en fonction de leur situation, seront en formation pendant deux ans, comme **élèves fonctionnaires**, et tenu-es de servir dans leur corps d'affectation pour une durée de quatre ans, à compter de la date de titularisation.

Affectation des candidat-es aux concours



AVEC LE MINISTÈRE,
RIEN N'EST CLAIR.

AVEC LE SNES-FSU,
TOUT S'ÉCLAIRE !



Contrat Prévoyance collectif : il n'est pas trop tard !

Le passage à la Complémentaire collective obligatoire au 1er mai 2026, dans le cadre de la « PSC », s'est accompagné d'une décorrélation entre le contrat de Complémentaire santé et celui de Prévoyance, notamment pour les agent-es qui souscrivaient à l'offre de couverture santé MGEN.

Si le SNES-FSU dénonce les conditions de négociation des contrats et de modalités pratiques de mise en œuvre - dont la notion même de décorrélation -, **il est important de rap-peler la nécessité d'un contrat de Prévoyance**, et pas seulement à un âge plus ou moins « avancé » : les militant-es sont souvent amené-es à accompagner des collègues de tous âges placé-es dans une grande difficulté personnelle et financière à la suite d'un accident de la vie qui peut frapper à tout moment.



L'adhésion à la Prévoyance collective était, depuis le mois d'avril, un parcours du combattant particulièrement rebutant : procédure imposant un rendez-vous téléphonique, accès téléphonique impossible ou temps d'attente interminable...

Par défaut, les anciens-nés adhérents-es à la MGEN ont vu leur contrat précédent prolongé dans la nouvelle formule de Prévoyance Individuelle pour ne pas risquer de rupture de couverture – à la condition de renseigner un nouveau SEPA.

L'adhésion au contrat de Prévoyance Collective négocié, tant pour les anciens-nés adhérents-es à la MGEN que pour les autres situations, reste toujours possible jusqu'au 1er novembre sans obligation de remplir un questionnaire de santé, synonyme de risques d'exclusions de couverture ou de surcotisation.

La section académique du SNES-FSU de Nantes reste à l'écoute pour répondre à vos interrogations à l'adresse psc@nantes.snes.edu

Un nouveau congé : le congé supplémentaire de naissance



Mis en place par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2026, ce dispositif nouveau entre en vigueur le 1er juillet 2026.

Pour les agents publics, ce congé permettra à chaque parent de prendre jusqu'à deux mois de congé supplémentaire rémunéré à :

- 70 % du salaire net le premier mois,
- 60 % le second mois.

Il peut être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes d'un mois non consécutives.

Il concerne tous les parents d'enfants nés ou adoptés depuis le 1er janvier 2026.

Pour en bénéficier, les parents devront obligatoirement avoir pris auparavant leurs congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption. **Le congé supplémentaire ne remplace donc pas ces congés : il s'y ajoute.**

Pour les enfants nés ou adoptés avant le 1er juillet 2026, les parents disposent d'un délai de 9 mois à compter du 1er juillet 2026 pour demander le congé. Pour les enfants nés ou adoptés après le 1er juillet, le délai est de 9 mois à compter de la date de naissance ou d'adoption.

Il faut respecter un délai minimal de 1 mois (pouvant être réduit à 15 jours) entre la demande et le début du congé.

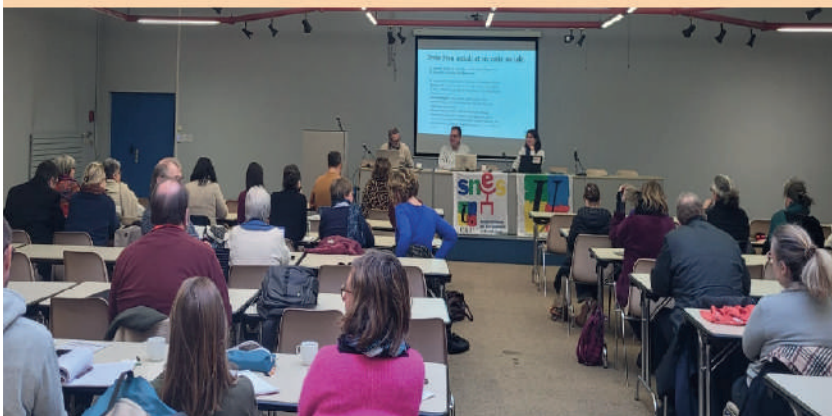
Pour toute question sur ce nouveau droit, écrivez-nous à emploi@nantes.snes.edu

Attention : le congé supplémentaire de naissance ne remplace pas le congé parental, dont les modalités restent inchangées.

L'année 2025-2026 est une année particulièrement faste pour le SNES-FSU dans l'académie de Nantes et ce, à tous les niveaux.

Dans les cinq départements, les militant-es se sont déplacé-es dans un maximum d'établissements pour permettre aux collègues d'échanger, poser leurs questions et parler des dysfonctionnements plus ou moins graves constatés au quotidien.

C'est aussi à travers l'animation d'**Heures d'Information Syndicale (HIS)** que les représentant-es dans les départements ont pu informer et accompagner les collègues, notamment durant la période novembre/décembre 2025, lors de l'affiliation à la complémentaire Santé obligatoire avec la MGEN.



Département	Visites d'établissements
44	55
49	60
53	35
72	37
85	20

C'est également une **année exceptionnelle en matière de stages proposés et (co-)animés par la section académique ou les sections départementales.**

Cette année, **pas moins de 40 stages ont été proposés**, principalement à Angers et Nantes, mais également à Laval, au Mans et à La Roche sur Yon.

Ces stages ont fédéré tou-ttes les collègues, qu'importent leur âge, leur ancienneté et leurs besoins. Nous avons ainsi pu rencontrer et accompagner les stagiaires, les collègues retraitables, les TZR, les AESH, les non-titulaires pour parler de leurs droits et obligations, de nos revendications et de nos mandats au SNES-FSU ...

Des stages transversaux ont aussi été proposés : *Éducation, monde du travail et Extrême droite* et *Connaître et défendre ses droits*.

Des stages disciplinaires ou catégoriels ont été organisés : *Langues vivantes, Lettres et CPE*

Et bien sûr, plusieurs stages ou visios « spécial mutation » Inter et Intra ont rassemblé beaucoup de monde.

Ce sont **plus de 930 collègues qui ont participé** à ces moments d'information, d'échanges et de convivialité !

Vous le lirez dans la dernière page, **nous relevons le défi avec des stages innovants l'an prochain** et ce, malgré les différentes échéances (élections professionnelles, congrès académique et national, élections internes) qui vont mobiliser une partie de notre temps.

N'hésitez pas à vous inscrire dès la rentrée pour ne pas manquer ces rendez-vous !

Sa joie et sa détermination continueront de marquer notre engagement. Notre camarade **Philippe Corbin** nous a quitté-es mardi 23 juin, à 70 ans. Il s'était engagé, dès le lycée, dans le syndicalisme, notamment à l'Union Nationale des Comités d'Action Lycéenne, avant de s'impliquer au SNES-FSU, au sein d'École Émancipée puis de la tendance intersyndicale Émancipation.

Professeur d'Éducation musicale au collège Olympe de Gouges de Sainte Pazanne dans le 44, il n'aura eu de cesse de refuser l'arbitraire et les dominations. Il savait manifester son antimilitarisme, son anticléricalisme, combattait la précarité, s'engageait pour le féminisme et l'internationalisme, et critiquait volontiers les bureaucraties et aussi la pédagogie : il voulait transmettre, sans surplomb, comme professeur ou chef de chœur.



Pour un syndicalisme actif et utile



Lors de la vague de canicule du mois de juin, les personnels de l'Éducation nationale ont pu constater, sans aucune surprise, que **leur ministère n'était évidemment pas prêt à faire face**. Énième et lamentable démonstration du mépris de ce pouvoir crépusculaire pour l'École, ses agent-es et ses élèves à qui le gouvernement, toute honte bue, conseillait de s'hydrater, d'aérer les salles et de se réfugier dans les endroits frais, si tant est qu'il en existe ! Pour le reste, la décision de fermer les établissements ou de reporter les examens était renvoyée, avec beaucoup de lâcheté, vers le niveau local.

Face à ce nouveau manquement coupable, les personnels auront pu noter, en contraste, l'**action résolue du SNES-FSU** qui n'a eu de cesse, dès le début de l'épisode caniculaire, de mobiliser ses militantes et militants pour relever les températures dans leurs salles, interpellier les chefs d'établissements, les DASEN, les préfets et les recteurs afin que les décisions nécessaires soient prises, agir en F3SCT pour mettre l'administration face à ses responsabilités, informer les personnels sur les DGI ou le droit de retrait. **Information, conseil, action. Quel syndicat peut se targuer d'être aussi proche et aussi utile à la profession ?** Tout un chacun aura pu ainsi constater le rôle indispensable de notre syndicat face à l'irresponsabilité coupable de nos autorités de tutelle.

Sous l'impulsion du courant majoritaire Unité&Action, le SNES-FSU tient parole quant à ses engagements et agit au quotidien pour et avec les collègues. Il est le **syndicat de l'action et non de l'incantation**. Et c'est bien pour cela que les collègues sont si nombreux et nombreuses à lui faire confiance et à le solliciter tout au long de leur carrière.

Unité&Action entend bien tenir le cap d'un **syndicalisme de terrain, efficace et concret**. Un syndicalisme qui se confronte au réel pour atteindre l'**idéal de transformation sociale** qui demeure l'objectif ultime du SNES-FSU.

Les **prochaines élections professionnelles de l'automne 2026** seront l'occasion pour les collègues de réaffirmer leur confiance dans le SNES, et plus globalement dans la FSU. Unité&Action prendra toute sa part à la campagne pour convaincre les personnels que, plus que jamais, ils ont besoin d'un **syndicalisme réactif, revendicatif et réaliste** pour les épauler, les conseiller et les protéger ; qu'ils ont besoin du SNES-FSU !



Bonne(s) Vacance(s) !

Quand Matignon propose de valider l'intégration des jeux vidéo à l'école malgré l'opposition du ministère de la Santé, on peut penser qu'il y a déjà vacance de la réflexion au plus haut niveau.

Quand Bercy préfère mettre 10 à 12 milliards pour un porte-avions plutôt que dans la rénovation énergétique du bâti scolaire, on peut avoir l'impression, dans les établissements scolaires, d'être en vacances sous les tropiques fin mai, sans la plage ni les cocktails.

Quand, malgré la baisse démographique annoncée, on se retrouve avec 30 à 35 élèves par classe, on peut se demander si, au lieu d'enseignant-e, on n'est pas moniteur ou monitrice en colonie de vacances.

Quand on est AED et que le salaire ne suit pas l'inflation, cette impression d'emploi saisonnier se confirme, même si les conditions ne sont pas exactement les mêmes...

Quand le ministère annonce que les réflexions sur les réformes, sur les conditions de travail auront lieu après les élections présidentielles, on se dit que M. Geffray est déjà en vacances.

Quand le même ministère considère que seul-es 20% des AESH pourront être des fonctionnaires, on se demande comment pourraient être comblés les postes vacants dans ces conditions.

Quand le gouvernement propose encore d'enrôler nos jeunes élèves dans l'armée avec le slogan à la manière du Club Méd "Je veux repousser mes limites au-delà des frontières", on peut estimer qu'ils et elles seraient mieux en vacances.

Quand le président profite d'une énième convention citoyenne pour relancer l'idée que les congés scolaires sont trop longs et qu'il faudrait remettre ces feignasses de profs au boulot, on se dit qu'on est bien bêtes de profiter des vacances pour corriger des copies, préparer ou réfléchir à des cours.

À la rentrée prochaine, il ne va pourtant pas falloir chômer : manifestations et grèves assez vite à l'automne, stages de formation syndicale au cours de l'année, journées pour les droits des femmes (IVG autour du 28/09, contre les violences faites aux femmes autour du 25/11 avant la grève féministe du 8 mars) sans compter les élections professionnelles en décembre et le congrès du SNES que tout le monde doit investir pour faire avancer nos mandats. En outre, il faudra aussi mener la bataille électorale contre l'extrême-droite dans les salles des profs et dans la rue.

Alors, profitons de cette période estivale pour rester un peu en alerte et beaucoup nous reposer pour revenir plein-e d'énergie et de combativité dès la fin août.

Stages académiques et départementaux pour l'année 2026 - 2027

Les stages organisés par la section académique et les sections départementales sont des **moments forts de la vie syndicale**. Ils permettent de s'informer, d'échanger, de débattre **hors de tout regard hiérarchique** sur tous les sujets ayant trait à nos métiers et nos carrières.



Stages académiques (liste actualisée sur le site pendant l'année)

Ces stages sont de droit et votre absence n'a pas à être rattrapée.

Quand ?	Stage	Où ?
6 octobre	Collèges en Progrès	Nantes, Gare de l'État, Boulevard de la Prairie au Duc
16 octobre	TZR	
16 octobre	Nouveaux-Iles militants-es	
12 novembre	Stagiaires et Mutation Inter-Académique	
19 novembre	Retraite	
19 novembre	CPE	
28 janvier	LGBTQIA+	Angers, Bourse du Travail, Place Imbach
18 février	Déroulement de carrière	

Stages en projet pour le printemps : IA ; Extrême Droite et féminisme ; "Santé Mentale" des élèves

Stages départementaux non-titulaires

Quand ?	DPT	Où ?	Stages
3 novembre	53	Laval	Non-Titulaires
5 novembre	72	Le Mans	Non-Titulaires
10 novembre	44	Nantes	Non-Titulaires
19 novembre	85	La Roche sur Yon	Non-Titulaires
26 novembre	49	Angers	Non-Titulaires
16 mars	44	Nantes	Non-Titulaires
18 mars	85	La Roche sur Yon	Non-Titulaires
30 mars	53	Laval	Non-Titulaires
1er avril	72	Le Mans	Non-Titulaires
6 avril	49	Angers	Non-Titulaires

Pour participer

inscription auprès de la section académique sur votre **espace adhérent-e** ou par mail selon votre **situation** (stagiaires@nantes.snes.edu ; nontitulaires@nantes.snes.edu ; s3nat@snes.edu).

Pour les adhérents-es

remboursement :

Frais de déplacement (base du tarif SNCF 2nde classe)

Forfait repas de 12 €

En pratique

S'informer **Échanger**
Se rencontrer **Moments Conviviaux**

Comment valider votre inscription ?

L'inscription génère une **demande d'autorisation d'absence**. Elle doit être déposée au secrétariat de votre établissement **un mois minimum** avant le début du stage. *Seul le recteur, ou par délégation la ou le DASEN peuvent refuser cette autorisation d'absence, qui est réglementairement accordée sans réponse négative avant les 15 jours précédant la date du stage. En cas de difficultés, contactez la section académique du SNES-FSU sans tarder.*

Composé
sous
Scribus

Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :

Laurent Blancs, Serge Da Silva, Cécile Delianne, Xavier Hill, Julien Martin, Céline Pella, François Peschard, Jeoffrey-Gaylord Remaud et Pierrick Rival.